

# CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2024

## PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, se sont réunis à 21h à la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilbert DUBLANC et sur la convocation qui leur a été adressée le 19 septembre 2024.

Etait absente : Mme Maider OTHEGUY

Est désigné secrétaire de séance, M. Arño MAINTENU

### Procès-verbal du précédent conseil

Aucune observation n'étant effectuée sur le **procès-verbal du Conseil municipal du 26 juillet 2024**, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### Voirie

#### Travaux :

**COLAS a terminé les travaux à LAKUGNE : montant total de 39 547,20 € TTC (32 956,00 € HT)**

L'entreprise **LACAZE** a également bien avancé les opérations de voirie :

- **Fauchage** : le fauchage des routes communales sera terminé le 28 septembre pour un montant total de 12 240,00 € TTC (10 200,00 € HT)
- **Reprise de certaines voies communales** :
  - BARNEIXBORDA : la partie la plus dégradée et la plus en pente a été reprise mais cela reste un chemin carrossable (montant total : 7124,40 € TTC)
  - GOANETCHIA : traversée en buse béton et pose d'enrobé (montant total : 2 725,38 € TTC)
  - HARANDOKIA (ETCHAMENDY) : rénovation du chemin communal (montant total : 3 323,88 €)
  - ACCES MENET : pose de caniveau sur l'accès de chez MENET qui donne sur la voie communale et création de fossé (montant total : 3 217,20 € TTC)

Financement : le Département a confirmé à la Commune l'attribution d'une subvention de 25 641,71 € pour le programme voirie 2024. Le Maire précise qu'il y a des risques importants que ces subventions ne soient pas reconduites l'an prochain, il a donc sollicité Mme BRUTHE pour la rencontrer en mairie et se préparer aux prochaines échéances.

#### Maitrise d'œuvre :

- Le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 5 avril 2024, les conseillers ont approuvé à l'unanimité la délibération prévoyant une rémunération de l'AMO à hauteur de **4,5 % de la totalité des travaux**.
- Le montant total des travaux étant de 39 547,20 € TTC (32 956,00 € HT), la rémunération du cabinet GEODENAK est fixée à :  $39\,547,20 \times 4,5\% = 1\,779,62$  € TTC (1 483,02 € HT)

|| **La délibération fixant la rémunération de la maîtrise d'œuvre est adoptée à l'unanimité** ||

**Travaux du Conseil départemental** : L'enrobé sur la RD808 sera refait entre le 1<sup>er</sup> et le 4 octobre 2024. Pendant cette période, la circulation sur la route du Bourg sera régulée dans l'emprise des travaux.

#### **Questions diverses concernant la voirie :**

- Le Maire précise qu'il irait voir rapidement, avec Beñat LARRAMENDY, adjoint en charge de la voirie, les eaux pluviales chez les AMESTOY.
- Julien TOCOUA précise que vers chez LAXAGUE il y a une zone où l'eau déborde beaucoup.

## Bâtiments communaux

**SALLE MULTI-ACTIVITÉS** : M. POCHELU et le Maire font le point sur l'avancée des travaux :

→ **Calendrier respecté** : pour l'instant les travaux avancent selon le calendrier annoncé

→ **Subventions** :

- **Département** : un premier acompte a reçu du Département pour un montant de 50 000 €
- **CAPB** : lors du Conseil permanent l'ensemble des fonds de concours de l'agglomération ont été validés :
  - FDC MONTAGNE : 30 000,00 €
  - FDC FORFAIT COMMUNAL 2023-2026 : 30 000,00 €
  - FDC ENVELOPPE DU POLE : 39 591,00 €
  - FDC PROJET STRUCTURANT : 16 386,20 €

→ **Réseaux** : le devis initial d'ENEDIS pour le raccordement de la nouvelle salle était de 29 000,00 € pour 120 KVA. Cette puissance n'étant pas nécessaire, le devis a été repris pour 60 KVA avec un total de 5 185,39 € restant à la charge de la commune

**ANCIEN PRESBYTERE/NOUVELLE MAIRIE** : le sol souple de la salle du Conseil et du couloir se décolle par endroit, l'assurance dommages-ouvrage a donc été déclenchée, un expert va passer pour constater et évaluer le sinistre.

## TE64

**Exposition circuit électrique dans les écoles** : Mme LANNEMAYOU lit le courrier reçu par TE64 concernant la présentation d'une exposition itinérante proposée aux établissements scolaires et intitulée "Le parcours de l'énergie".

Cette exposition à dimensions culturelle et éducative, est agrémentée de quizz, dessins et manipulations interactives, avec pour objectif d'apporter au public toute l'information utile, sur les problématiques liées à l'utilisation des ressources énergétiques.

Les élèves de l'école de Beyrie recevront l'exposition les lundis 4 et 18 novembre à 13h45.

**Une réunion a eu lieu en visio le 17/09 pour aborder deux points en particulier** :

→ **Bornes de recharge pour véhicules électriques** :

- Il fallait adopter une délégation de service public pour la mise en place de bornes de recharges pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables (environ 900 points de charge).
- Le délégataire gèrera et exploitera le service. Les membres du comité syndical ont validé cette délégation. Cette délégation interviendra en avril 2025.
- Les Communes concernées devront transférer la compétence à TE64

→ **Avance remboursable disponible** pour rénover les bâtiments d'un point de vue énergétique (emprunt à 0,75%, enveloppe de 9.6 millions d'euros) : les Communes peuvent donc emprunter au TE64 pour ces travaux.

## SEMAINE KLIMA

Le Maire précise que le projet de BEYRIE mené par le CPIE et l'école a été retenu pour la semaine KLIMA organisée par la CAPB

## EDF

Le Maire rappelle aux conseillers **qu'un litige a opposé la Commune à EDF** concernant les facturations des années 2023/2024. Après avoir fait annuler les périodes facturées en double puis après avoir fait intervenir le TE64 pour demander la modification du prix du kwh qui était erroné, EDF a fini par annuler l'ensemble des factures depuis janvier 2023 pour rééditer des factures au bon tarif.

Aujourd'hui, le litige est terminé, les factures sont réglées pour l'ensemble des PDL de la Commune.

Les consommations des bâtiments communaux ont été vérifiées, **aucune surconsommation n'a été constatée**, il faut noter que les prix en 2023 de l'énergie étaient très élevés. Il reste à voir une amélioration de l'éclairage du mur à gauche pour continuer la démarche de réduction de consommation de la Commune.

## TRANSPORT SCOLAIRE

Un **désaccord** oppose la Commune au syndicat des mobilités en charge du transport scolaire.

En effet, une famille de la Commune nous a signalé que le transporteur scolaire prenait les enfants à **l'arrêt BILLETENIA** pour aller à l'école primaire, mais refusait de prendre les enfants à ce même arrêt pour aller au collège, considérant que l'arrêt est trop dangereux.

Suite à notre réclamation, **le transporteur a signalé qu'il fallait supprimer l'arrêt** y compris pour aller à l'école primaire.

Le Maire a signalé **l'incohérence** au syndicat des mobilités car la mère de famille concernée doit marcher le long de la route départementale, sans trottoir ni éclairage, avec ses 4 enfants, pour emmener l'aîné jusqu'à l'arrêt suivant ce qui est **très dangereux**. Nous sommes dans l'attente d'un retour de leur part.

## ECOLE

**NOUVELLE ECOLE** : Pour rappel, il avait été envisagé lors d'un précédent conseil de faire **deux études programmatiques** pour la nouvelle école :

- une pour un projet de rénovation/extension de l'école actuelle ;
- une autre pour un projet de construction d'une nouvelle école.

L'étude programmatique financée à 50% par la CAPB ne sera faite **que sur un projet** car cela serait trop coûteux de la faire sur deux projets. Cela est **mis en attente** en attendant de savoir si on fait une construction neuve ou une rénovation de l'école actuelle. Cette décision ne peut être prise tant que la Commune n'a pas de réponse concernant **le terrain qui pourrait accueillir une nouvelle école**.

Le maire et les adjoints proposent d'organiser **un échange en mairie entre les conseillers municipaux et M. ETCHATS** pour discuter de la question de la vente du terrain attenant à la salle multi activités en vue de la construction de la nouvelle école : la date du 11 octobre à 21h est proposée.

**COMODEIS** propose des accompagnements, Marie-Pierre BELLEAU va se renseigner sur le dispositif.

**JARDIN DU LOGEMENT COMMUNAL** : La directrice d'école est intéressée pour récupérer le bout de jardin normalement attribué au logement communal car l'actuelle locataire n'en a pas d'utilité.

Tous les conseillers approuvent.

## Article MEDIABASK

Le Maire précise que **les propos tenus dans l'article sont très éloignés de ce qui avait été dit** au téléphone avec plusieurs erreurs. Le Maire a tenté de joindre le journaliste mais n'a pas encore réussi.

## ZAENR (zones d'accélération des énergies renouvelables)

La Commune a reçu il y a quelques semaines de la Région et de la Préfecture **un courrier pour les ZAENR** demandant de définir des zones pouvant accueillir de l'éolien, de l'agro-voltaïque...

**Une réunion a eu lieu avec un représentant de TE64** ainsi qu'un **représentant de la région**. Aujourd'hui, il faut **déterminer des zones** pouvant accueillir des projets d'énergie renouvelable.

**Qenergy** a fait une démonstration pour de **l'éolien** : ils ont présenté une carte avec des points potentiels pour installer une éolienne en haut d'Aspine. Le Maire et le premier adjoint étaient très surpris par la proposition lors de la réunion, d'autant que les dimensions du projet paraissaient assez importantes :

- 125 mètres de haut, 1 ha de béton pour la base de l'éolienne.
- Sur un rayon de 500 mètres il faut qu'il n'y ait rien (il faut déboiser tout autour...).
- La Commune serait indemnisée à hauteur d'environ 20000 € par an.
- Il y aurait environ 35 propriétaires impactés.

|| **L'ensemble des conseillers municipaux vote pour ne pas donner suite au projet d'installation d'une éolienne pour l'instant.** ||

## URBANISME DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

<b>PC 24B0001</b>	<b>CARL &amp; CUDICINI</b>	<b>DP 24B0015</b>	<b>SALLABERRY Alain (Othaca)</b>
<b>Accordé</b>	Construction d'une maison individuelle	<b>Refusée</b>	Aménagement d'une grange en résidence principale avec modification des ouvertures et création d'un balcon : il faut déposer un PC
<b>PC 24B0004</b>	<b>DELEPINE Franck</b>	<b>DP 24B0016</b>	<b>GUERACAGUE Alain</b>
<b>Accordé</b>	<i>Extension bâtiment actuel</i> : création d'un auvent ouvert sur terre battue avec une dalle béton et un bâtiment de stockage sur dalle béton	<b>Accordée</b>	Panneaux photovoltaïques
<b>PC 24B0007</b>	<b>HOURQUEBIE Thomas</b>	<b>CU 24B0009</b>	<b>Notaires HASPARREN (GOMEZ)</b>
<b>Accordé</b>	Construction d'une maison individuelle avec piscine et son annexe		Parcelle C 1208 (M. SARRAUDE)
		<b>CU 24B0010</b>	<b>Notaires HASPARREN (GOMEZ)</b>
			Parcelles B 1235/1024/637/960/615 (JAUREGUY JP)

Le Maire rappelle que dans le quartier de M ETCHATS/CUDICI/HOURQUEBIE, sur le chemin d'AIHERDI, il risque d'y avoir des **frais pour renforcer le réseau ENEDIS** suite aux nouvelles constructions.

## QUESTIONS DIVERSES

- MME GABY souhaite **donner des parcelles à la Commune** qui sont en bord de route. La famille est en train de faire des arrangements de famille et ils reviendront vers la Commune pour voir comment lui donner ces parcelles.
- **Deux logements se sont libérés** dans les logements sociaux gérés par HSA. Pour l'instant nous ne savons pas encore à qui ils seront attribués, le Maire appuie la candidature d'une jeune fille.
- Le Maire est **intervenu auprès d'une famille des appartements** qui a un **chien noir** qui se promène parfois seul. Les propriétaires du chien se sont engagés à ne plus le laisser sortir sans laisse, sauf éventuellement avec une muselière.
- Concernant le **contentieux de l'antenne**, l'instruction de la CAA sera close début octobre donc pour l'instant il n'y a pas d'arrêt.
- **La fibre** : plusieurs habitants du quartier de M. MARIAN ne peuvent pas être reliés à la fibre pour des problèmes de traversée de route, pour l'instant la situation est bloquée et les habitants sont déclarés non éligibles à la fibre.
- **Horaires secrétaire de mairie** : les horaires d'ouverture de la mairie ne changent pas, seuls les horaires hors ouverture ont été légèrement modifiés.
- Le point est fait sur les **réservations du mur à gauche et des tables** par le Maire et M. MARIAN, y compris l'utilisation par le lycée ERRECART et la CAPB (multisport).
- M. MOUSTIRATS revient sur **l'organisation du tournoi de pelote** et notamment les utilisations du mur à gauche. Finalement, **l'essentiel du tournoi s'est déroulé au fronton** sauf les jours de pluie (environ 13 parties se sont jouées au mur à gauche). Le Maire propose de **maintenir la gratuité de l'utilisation du mur à gauche** pour Goiztiria.
- **Haies bocagères** : à la demande de M. DOMINI, **une réunion a eu lieu sur les haies bocagères en mairie**. MM. POCHELU, MOUSTIRATS et TOCOUA étaient présents à la réunion. Les conseillers relèvent l'intérêt écologique mais pointent la question de l'entretien de ces haies une fois en place.

## SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

- **Mathilde ESAIN**, étudiante, a présenté à la Mairie un **projet solidaire** auquel elle a participé dans le cadre de ses études. Il s'agissait de mettre en place des activités auprès de migrants avec le soutien de l'association AGIANTZA lors d'une semaine en déplacement à BILBAO. Mlle ESAIN sollicite une aide financière de la Commune pour participer au financement de ce projet qui lui aura coûté environ 200 €. Le Maire propose de lui octroyer une **aide exceptionnelle de 100 €**, ce qui est accepté à l'unanimité par les conseillers.
- Le **Collège de LARCEVEAU** a demandé une subvention à la Commune pour les élèves de BEYRIE qui y sont scolarisés. La Commune est d'accord sur le principe mais demande au collège de préciser la demande et de vérifier les inscrits car il apparaît que certains enfants de BEYRIE ne sont plus scolarisés dans ce collège.
- **Sortie du conseil municipal** : confirmation pour le 5 octobre, cette année le Conseil part à ZUGARRAMURDI pour visiter le musée et manger sur place. Mme INCHASTOICHIPY et IBAR ont également été conviées.

*A 22h48, les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée*